

REPUBLIQUE DU NIGER

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
DIRECTION DE LA FAUNE, DE
LA PECHE ET DE LA PISCICULTURE

CABINET DU PREMIER MINISTRE
CONSEIL NATIONAL DE
L'ENVIRONNEMENT POUR UN
DEVELOPPEMENT DURABLE
SECRETARIAT EXECUTIF

COMMISSION TECHNIQUE SUR
LA DIVERSITE BIOLOGIQUE
Le Secrétariat

**RAPPORT INTERIMAIRE NATIONAL
SUR LA CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE
(APPLICATION DE L'ARTICLE 6 DE LA CONVENTION)**

DECEMBRE 1997

SOMMAIRE

RESUME ANALYTIQUE

I - INTRODUCTION	4
II - GENERALITES	5
DIVERSITE BIOLOGIQUE DU NIGER	5
ETAT Et CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE	5
ASPECTS INSTITUTIONNELS DE LA CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE	6
VALEUR ECONOMIQUE ET UTILISATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE	8
III - STRATEGIE	10
ANNEXES: Listes des références importantes	

RESUME ANALYTIQUE

Le Niger a signé en Juin 1992 la convention sur la diversité biologique et l'a ratifiée en Juillet 1995. Le pays s'attelle actuellement à mettre en oeuvre les grands principes de cette convention. A ce titre une Stratégie Nationale et un Plan d'Action sont en cours d'élaboration, en harmonie avec le processus d'élaboration du Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable. Les travaux ont démarré il y a trois mois de cela et se poursuivent conformément à une méthodologie approuvée par l'ensemble des partenaires impliqués.

Mals d'ores et déjà les informations disponibles permettent de constater et faire l'état de la situation actuelle sur divers aspects allant dans le sens de la conservation de la diversité biologique.

Les institutions en charge de la conservation de la diversité biologique sont le Conseil national de l'environnement pour un développement durable, le Ministère de l'Hydraulique et de l'environnement (direction de la faune, de la pêche et de la pisciculture, Direction de l'Environnement), le Ministère de l'agriculture et de l'élevage, l'université de Niamey, l'institut national de recherches agronomiques, des ONG internationales (UICN), des ONG locales (ONVPE par exemple). Toutefois jusqu'à récemment il n'y avait pas de stratégie bien définie et coordonnée pour la conservation de la diversité biologique. Cette stratégie est actuellement en voie d'élaboration de manière participative, décentralisée et consensuelle.

Sur le plan des ressources naturelles, le Niger renferme une diversité biologique importante, représentative de la zonation bioclimatique du pays. Pour mieux conserver et gérer cette diversité biologique, plusieurs aires protégées ont été créées:

- la réserve naturelle de l'Air et du Ténéré, représentative des biomes montagnards, sahariens et même soudaniennes.
- le parc national du W ;
- la réserve totale de faune de Tamou;
- la réserve partielle de faune de Dosso;
- la réserve de la Sirba;
- la réserve du Termit et du Tadress;
- la réserve de Gadabedji;
- sans compter de nombreuses zones humides.....

On compte environ 8,4 millions d'ha d'aires de conservation de la faune soit 6,6% du territoire national.

Enfin par rapport à l'utilisation, l'importance de la diversité biologique au Niger se manifeste à travers l'agriculture et l'élevage parce qu'elle offre l'essentiel de l'alimentation de la population à partir des produits végétaux et la culture de certaines espèces domestiquées dont le sorgho, le mil et le niébé. A cela il faut ajouter les espèces sauvages, animales et végétales qui procurent un

important apport nutritif particulièrement chez les femmes et les enfants. Cet apport se traduit également au niveau de la contribution à la production fourragère et de la pharmacopée.

I. INTRODUCTION

Le Niger, à l'instar de l'ensemble des pays sahéliens, se trouve confronté depuis de nombreuses années à une forte dégradation de son potentiel productif. Depuis quelques années, des réflexions sont menées pour la redéfinition de stratégies et politiques de développement rural et de gestion des ressources naturelles. A cet effet, ce contexte, de nombreux efforts sont en train d'être menés par le Niger pour se doter d'outils lui permettant de mieux connaître et suivre l'état des ressources naturelles. L'élaboration d'une Stratégie Nationale et d'un Plan d'Action en matière de diversité biologique est actuellement en cours et sera l'un des couronnements de tous ces efforts.

La conservation de la diversité biologique est très importante pour le Niger car l'essentiel de l'alimentation de la population nigérienne repose sur les produits végétaux et la culture de certaines espèces domestiquées (animales et végétales). Les cultures vivrières sauvages jouent également un rôle majeur dans l'économie rurale et concerne principalement les femmes et les enfants avec un apport très important d'éléments nutritifs indispensables pour la santé. Aujourd'hui, nombreuses sont les plantes utilisées dans le domaine de la médecine et la pharmacopée traditionnelle.

L'importance de la diversité biologique est également manifeste par l'apport en fourrage qui représente près de 99%, ainsi que l'approvisionnement en bois de feu et de service.

Par ailleurs, cette diversité biologique procure des avantages substantiels en ce qui concerne les utilisations non consommatrices telles que le tourisme qui, à l'heure actuelle, connaît d'importantes réformes en vue de sa valorisation optimale au Niger. La diversité biologique conditionne en quelque sorte la qualité de la vie des populations nigériennes.

Le sommet de la terre tenu à Rio en 1992 a permis la signature de la Convention sur la Diversité Biologique le 12 Juin et aujourd'hui environ 168 pays dans le monde l'ont ratifiée. Cette convention est entrée en vigueur le 29 Décembre 1993. Le Niger l'a signée en Juin 1992 et l'a ratifiée le 25 Juillet 1995. Elle vise principalement les objectifs suivants:

- la conservation de la Diversité Biologique;
- l'utilisation durable des constituants de cette diversité;
- le partage juste et équitable des bénéfices tirés de l'utilisation des ressources biologiques.

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la convention chaque partie contractante présente à la Conférence des Parties un rapport sur les dispositions qu'elle a adoptées pour appliquer la convention et les mesures dans laquelle elles ont permis d'assurer la réalisation des objectifs qui y sont énoncés. Afin de s'acquitter de

ses obligations, le Niger s'est engagé dans l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un plan d'action dans le domaine de la diversité biologique. Cet engagement a reçu l'appui du Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF) à travers une assistance financière de 229.500\$ us. Le processus d'élaboration est actuellement en cours et repose essentiellement sur une démarche participative et itérative. Il s'intègre par ailleurs dans une logique de planification globale en cours d'élaboration dont le produit attendu est le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD).

Le présent rapport interimaire intervient seulement trois mois après le démarrage du processus d'élaboration de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action. Il est ainsi un peu prématuré de présenter un rapport conformément au canevas qui a été suggéré pour la présentation des rapports des pays à la conférence. Le présent rapport interimaire s'efforcera néanmoins de présenter d'une part quelques généralités sur la diversité biologique au Niger telle qu'elle est actuellement connue ainsi que les dispositions actuellement mises en œuvre pour sa gestion; quelques menaces auxquelles elle est confrontée. Il sera également ébauchée quelques utilisations de ses ressources. D'autre part il sera présenté les grandes articulations du processus d'élaboration de la stratégie en deux parties essentielles notamment l'état d'avancement du processus et la planification des activités inscrites.

II -GENERALITES

Le Niger connaît actuellement de véritables changements et une grande évolution en matière de gestion des Ressources Naturelles. C'est ainsi que d'importantes dispositions législatives, institutionnelles et stratégiques ont été prises en vue d'une gestion durable des ressources naturelles en général et de la diversité biologique en particulier.

DIVERSITE BIOLOGIQUE DU NIGER

ETAT ET CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Le Niger renferme un certain nombre de biotopes distincts allant du désert véritable au nord, dans la zone saharienne, à une mince bande de terres boisées soudanaises dans l'extrême sud du pays, en passant par les prairies sahéliennes. Les massifs montagneux, notamment l'Aïr, représentent également des biotopes distincts. D'une manière générale, la densité et la diversité de la végétation s'intensifient du nord au sud ; le Niger abrite des populations de nombreuses espèces de mammifères et d'oiseaux d'importance internationale dont certaines sont menacées d'extinction. Celles-ci sont généralement localisées dans le nord du pays et comprennent l'Addax, la Gazelle dama, le Guépard et l'Autruche. Le Sahel constitue un site important d'accueil et de passage pour les oiseaux migrateurs paléartiques ; par exemple le Lac Tchad abrite de fortes concentrations d'oiseaux d'eaux migrateurs. La faune et la flore du Niger ont beaucoup souffert ces dernières années des effets conjugués

de la **sécheresse** et de la perte de leur habitat suite à la multiplication des actions anthropiques. Les aires protégées les plus importantes sont le Parc National du W, dernier refuge de la flore et de la faune soudanienne au Niger et la Réserve Naturelle Nationale l'Air et du Ténéré. Le Parc National du W rencontre plusieurs problèmes graves parmi lesquels le pâturage illégal, le braconnage et l'insuffisance de personnel et de financement. Les autres aires classées présentent un grand intérêt sur le plan de la diversité biologique et comprennent le Termit, le Tadress, la réserve de Gababéji, et les zones humides, notamment celles du fleuve Niger.

ASPECTS INSTITUTIONNELS DE LA CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Le Niger connaît actuellement une importante évolution eu égard à la formulation d'une stratégie nationale cohérente de gestion des ressources naturelles qui comprend des plans nationaux de lutte contre la désertification, le code rural et un plan national de l'environnement pour un développement durable. La législation relative à la gestion des ressources naturelles date dans certains cas de l'époque coloniale. Elle requiert de ce fait une révision urgente afin de fournir aux populations locales des Indications pour une gestion durable des ressources naturelles, la diversité biologique comprise. Les capacités techniques du Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement, de celui de l'agriculture et de l'élevage qui sont les départements principalement concernés par les questions de diversité biologique, sont limitées. Les structures de la société civile (Le secteur privé, les ONG et les organisations locales etc.) commencent à émerger très timidement. Les capacités des institutions de formation et de recherche sont insuffisantes. Cependant, il existe de grandes perspectives d'amélioration du cadre institutionnel de la conservation de la diversité biologique au Niger.

Le Niger a établi en 1995 une loi sur la propriété intellectuelle. Il n'existe pas d'entreprises commerciales qui s'intéressent au domaine de la biotechnologie et de l'amélioration des plantes. Une requête auprès du GEF pour le renforcement de la capacité dans le domaine de la biotechnologie est en cours d'élaboration.

Le Niger a également signé plusieurs conventions et accords internationaux qui s'intéressent à la protection des ressources naturelles. Il s'agit entre autre de:

- la convention de Ramasser;
- la convention sur la lutte contre la désertification;
- la convention sur les eaux internationales;
- la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;
- la convention de Bonn;
- la convention de CITES;
- la convention d'Alger;

- la convention sur l'interdiction de l'utilisation des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles (adhésion le 10/11/1992);
- la convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone (ratifiée le 06/10/1992);
- le protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (ratifié le 06/10/1992);
- l'Amendement de Londres au Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Plusieurs arrangements ont eu lieu notamment la mise en place d'un cadre organisationnel de suivi, et de mise en application des conventions. C'est ainsi que les points focaux suivants ont été désignés:

- point focal **politique** du Niger **pour le GEF**: Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD);
- point focal **opérationnel** du Niger pour le **GEF**: Ministère du Plan;

En ce qui concerne certaines conventions, elles sont gérées par les commissions techniques mises en place dans le cadre du CNEDD. Les chefs de fil sont les structures des ministères techniques concernés par la question. Ainsi,

- le chef de fil pour la commission sur la convention sur la diversité biologique est la Direction Nationale de la Faune, de la **Pêche** et de la Pisciculture au Ministère de l'hydraulique et de l'Environnement;

- le chef de fil pour la commission sur les Changements climatiques est la Direction de la Météorologie Nationale au Ministère des Transports;

- le chef de fil pour la commission sur la convention des Eaux internationales est la Direction des Ressources en Eau au Ministère de l'hydraulique et de l'Environnement;

- le chef de fil pour la commission sur la Dégradation des terres est la Direction chargée de l'Agriculture et de l'élevage au Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage;

- le chef de fil pour la convention sur la lutte contre la désertification est la Direction de l'Environnement au Ministère de l'hydraulique et de l'Environnement;

- la coordination du mécanisme global est assurée par le CNEDD.

VALEUR ECONOMIQUE ET UTILISATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

La valeur économique de la diversité biologique se manifeste de plusieurs façons. Il s'agit de :

- La cueillette de produits pour l'alimentation, la médecine et d'autres usages domestiques. Les cultures vivrières sauvages jouent un rôle majeur dans l'économie rurale et ce domaine concerne principalement les femmes. Les produits vivriers sauvages contiennent des éléments nutritifs importants indispensables à la santé de l'enfant;
- L'apport de fourrage pour le bétail dont dépendent de nombreux producteurs ruraux. Les espèces ligneuses aussi bien que les espèces graminées sont capitales et elles ont toutes souffert de la sécheresse et de la surexploitation locale;
- L'approvisionnement en bois de feu et de service; bien que les espèces favorite3 se rarefient , les initiatives récentes en matière de gestion de forêts naturelles s'annoncent prometteuses;
- La présence d'espèces agro-forestières qui présentent divers avantages sur les terres agricoles;
- Les ressources génétiques des cultures, comprenant les races primitives et leurs parentes sauvages qui offrent des possibilités d'accroître la production agricole, d'augmenter la résistance aux ravageurs et aux maladies et de diminuer les risques;
- La rentabilité des pêches qui cependant connaît une forte baisse depuis quelques années dans le fleuve Niger, en raison des variations des régimes hydrologiques influant sur la reproduction, la migration, et la surexploitation localisée;
- La rentabilité des utilisations non consommatrices telles que le tourisme qui, à l'heure actuelle, est en pleine promotion.

MENACES SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE ET CONSEQUENCES

Par le passé, le paysage du Niger a subi de nombreuses modifications suite à des changements climatiques intervenus dans le monde entier. En témoigne la présence de populations reliques d'espèces méditerranéennes et soudaniennes dans les massifs montagneux du Sahara et par les gravures rupestres de l'Aïr qui remontent à l'époque néolithique et qui représentent des animaux non signalés dans la région

au cours des temps modernes, tels que rhinocéros, éléphants, buffles et lions (Lhote, 1979). Il y a 6 000 ans seulement, le lac Tchad couvrait une superficie de 320 000 km², avec une profondeur de 40m. Après cette période, l'environnement est redevenu plus aride, pour finalement aboutir à la prédominance de la steppe et du désert existant aujourd'hui. Le lac Tchad s'est amenuisé à tel point que ces dernières années sa superficie est tombée à 3000km². (Kindler et al., 1989).

Aujourd'hui, le Sahara domine la partie septentrionale du pays. Des siècles d'exploitation par l'homme ont modifié le paysage, de l'implantation d'espèces ligneuses telles que le palmier dattier (*Phoenix dactylifera*) le long des routes caravanières traditionnelles, à l'apparition de cultures céréalières (le mil principalement) dans les régions situées plus au sud. Le défrichement des terres arables pour le mil ont favorisé le développement d'autres espèces, notamment l'Acacia *albida* qui est actuellement l'espèce ligneuse caractéristique des aires cultivées au Niger. La présence d'autres essences dans certaines régions peut aussi être liée à l'occupation humaine (ex : *Balanites Aegyptiaca*, *Sclerocarya birrea* et *Adansonia digitata*).

Ces dernières années, des signes sont apparus et attestent que le paysage Nigérien subit des changements beaucoup plus radicaux en raison de deux facteurs. Le premier est la série de sécheresses qui se sont succédées au Sahel depuis la fin des années 60 et qui ont été particulièrement sévères en 1973 et en 1983-84. Le second facteur est l'accroissement simultané de la population humaine (7,4 millions en 1989 avec un taux de croissance annuel de 3,2 %) et une tendance progressive vers la sédentarisation. Les périodes de forte pluviosité des années 50 et du début des années 60 ont enregistré un afflux de cultivateurs et d'éleveurs au sud du Niger. Au début de la sécheresse, nombreux furent ceux qui restèrent. Il s'en est suivi un agrandissement de la surface des terres cultivées, souvent par l'extension à des terres marginales, un raccourcissement des périodes de jachère, multiplications des populations de bétail sédentaire et une pression plus accrue sur les ressources des terres boisées pour l'obtention de bois de feu et de pâturage. Dans la zone pastorale, la sédentarisation s'est accentuée avec l'expansion de l'agriculture vers le nord et l'implantation de certaines sections de la communauté pastorale. La limite septentrionale des terres cultivées a avancé, selon les calculs, d'environ 110 km au cours des trente dernières années, ce qui entraîne une réduction probable d'un tiers du potentiel de production de l'ensemble des parcours (Weber, 1989). L'effectif de la population vivant au nord de l'isohyète 350 mm s'est multiplié par huit entre 1960 et 1985 et est passé à 2,3 millions d'habitats.

III - STRATEGIE

i-a stratégie nationale actuelle dans le domaine de la conservation de la diversité biologique s'articule entre autre autour des axes suivants:

- approche globale et intégrée et la gestion des terroirs ;
- participation volontaire et active de la population;
- soutien à la formation et à la recherche:
- établissement d'une compatibilité des ressources naturelles, surveillance des écosystèmes.

L'objectif étant d'améliorer les capacités nationales à tous niveaux pour une saine gestion des ressources naturelles, valoriser les savoir faire locaux, et développer la recherche.

Ainsi même si elles sont loin de résoudre tous les problèmes de la conservation des ressources naturelles, il y a lieu de noter que d'importantes actions ont été menées depuis des années en application de cette philosophie à travers un certain nombre de projets de développement avec la participation locale. Il s'agit notamment de :

- l'institutionnalisation des études d'impact sur l'environnement
- l'établissement des aires protégées;
- la conservation traditionnelle ;
- les centres semenciers;
- les banques de gènes;
- les centres de multiplication;
- etc.

Afin de poursuivre tous ces efforts de conservation déjà engagés et impulser ainsi une véritable dynamique de développement durable en général, le Niger a élaboré et soumis au Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF), par l'intermédiaire du PNUD un document de projet afin d'obtenir une assistance financière de 229.500 \$US particulièrement pour l'élaboration d'une stratégie, d'un plan d'action et la préparation d'un t-apport national à la conférence des parties qui aura lieu en 1998. Cette action s'inscrit dans le cadre de l'application de l'article 6 de la convention sur la diversité biologique.

En effet l'article 6 de la convention sur la Diversité Biologique fait obligation à chaque partie contractante en fonction des conditions et moyens qui lui sont propres :

- l'élaboration des stratégies, plans ou programmes nationaux tendant à assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ou adopte à cette fin, ses stratégies, plans ou programmes existants qui tiendront compte. entre autres des mesures énoncées dans la présente convention qui la concernent;

- l'intégration, dans toute la mesure possible et comme il convient la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans ces plans, programmes et politiques sectoriels ou intersectoriels.

Ce financement est obtenu à la fin du second trimestre 1997. Les questions administratives et les procédures de signature ont relativement retardé le

démarrage effectif du projet qui n'a pu intervenir qu'à la fin du troisième trimestre 1997. Avec la mise en place du cadre organisationnel notamment une commission technique nationale et un secrétariat technique (comité de planification), les travaux d'exécution ont démarré.

La mise en œuvre de ce projet et donc l'élaboration de la stratégie s'articule autour des grandes étapes suivantes:

- l'évaluation ou l'inventaire de la **diversité** biologique ;
- formulation de la **stratégie** nationale ;
- l'élaboration du plan d'action.

En effet, l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un plan d'action sur la diversité biologique s'intègre au processus d'élaboration du plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD). et a pour objectif entre autres de :

- constituer un cadre de **référence** en matière de planification dans le domaine de la diversité biologique, définissant les politiques, les objectifs, les stratégies et programme d'actions prioritaires et **intégrant** les concepts de **viabilité économique** et financière, de développement humain et de durabilité;
- **constituer** un **pôle d'échange** d'informations et d'expériences;
- favoriser un **réel** changement de mentalité et d'attitude en faveur d'une meilleure utilisation des ressources naturelles et d'une gestion rationnelle de la diversité biologique,

Dans le cadre du processus d'élaboration de la stratégie nationale et du plan d'action sur la diversité biologique qui comprend trois **étapes** (Evaluation de la diversité biologique, formulation de la stratégie, Elaboration de plan d'actions), un certain nombre de **principes** ont été retenus parmi lesquels on retient:

- **bâtir** la **Stratégie** Nationale et un **Plan d'Action** sur la diversité biologique sur les capacités nationales en les dimensionnant par rapport au contexte du pays;
- prendre en compte et intégrer les acquis, en particulier en ce qui concerne:
 - * les instruments de planification existants;
 - * les politiques plans et programmes élaborés ou en gestation;
 - * la formation et la recherche dans le maintien de la **durabilité** de la diversité biologique
- **tenir** compte des dispositions de la Convention sur la **Diversité** Biologique.

Ainsi le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) point focal national de la convention sur la diversité biologique a établi par **arrêté n°053/PM/CNEDD** du 2 Juillet 1997, un Comité Directeur chargé de superviser le processus d'élaboration du plan d'action de la stratégie nationale en matière de diversité biologique, d'assurer la direction générale des **activités** et de formuler des directives politiques. Au sein de ce comité directeur sont représentées toutes les parties prenantes concernées par la diversité biologique en tant que délégués du secteur public (gouvernement et institutions

publiques); de la société civile (secteur privé, ONG et collectivités locales), et de la communauté des donateurs (à titre consultatif).

Au sein de la commission (comité directeur) et sous sa supervision, une équipe technique dite équipe de planification est mise en place. Les membres de cette équipe sont choisis pour leurs compétences en matière de diversité biologique et de planification. Ils ont en charge, en relation avec la coordination du projet de conduire tout les travaux de l'activité habilitante.

L'équipe de planification est appuyée par un coordonnateur national. Plusieurs autres consultants nationaux et en mission de courte durée ayant de l'expérience dans le domaine de la diversité biologique seront recrutés.

Le programme prévoit le recrutement de deux consultants internationaux pour de périodes de courtes durées.

Dans un premier temps un consultant international en mission de courte durée a déjà apporté son appui pour familiariser les membres de l'équipe de planification avec la planification et l'évaluation de la diversité biologique. Cette formation a permis de préparer la première phase de l'élaboration de la stratégie en occurrence l'évaluation. Suite à cela des termes de références pour les consultants nationaux chargés de procéder à l'évaluation ont été rédigés. Les travaux d'évaluation sont actuellement en cours.

Dans un second temps un autre consultant international sera recruté en appui pour l'élaboration des stratégies, la formulation du plan et la mise en œuvre d'approches participatives visant toutes les parties prenantes de la diversité biologique.

Enfin des consultants nationaux seront recrutés pour l'élaboration des stratégies et plans d'action.

Etat d'avancement et programmation des travaux d'élaboration de la STRATEGIE NATIONALE ET PLAN

Evaluation de la diversité biologique du Niger

Quatre grands thèmes ont été retenus pour l'évaluation de la diversité biologique du Niger:

- l'étude du milieu;
- l'inventaire des éléments constitutifs de la diversité biologique;
- la gestion des écosystèmes et des ressources génétiques;
- l'analyse du cadre institutionnel et juridique de la conservation et de l'utilisation de la diversité biologique;

Chacun de ces thèmes est subdivisé en sous-thèmes:

- **dans le cadre de l'étude du milieu**, Il sera abordé tous les aspects liés à l'environnement et aux ressources biologiques notamment:

- la situation socio-économique et politique;
- les **paramètres** climatiques;
- le substrat;
- la dynamique du milieu physique et humain.

- **L'inventaire des éléments constitutifs de la Diversité biologique**, abordera les aspects suivants:

- inventaire de la faune;
- inventaire de la flore;
- inventaire des écosystèmes;
- utilisations des espèces

- la gestion **des écosystèmes et des ressources génétiques**, abordera les aspects liés à:

- **la** diversité biologique aquatique;
- **la** diversité biologique agricole:
- la diversité biologique domestique;
- la diversité biologique forestière;
- la gestion des ressources génétiques

- **enfin l'analyse du cadre institutionnel et juridique de la conservation et de l'utilisation de la diversité biologique**, prendra en compte les aspects suivants;

- le cadre politique (orientations et stratégies) en matière de gestion des ressources biologiques;
- l'organisation administrative actuelle et celle des structures non gouvernementales et les perspectives notamment la **décentralisation**;
- l'impact de cette organisation sur la conservation et l'utilisation de la diversité biologique;
- l'analyse quantitative et qualitative des moyens d'intervention des structures;
- l'appréciation de la vision de la population vis à vis de ces structures chargées de la conservation.

Les travaux d'évaluation sont actuellement en cours.

Planning des étapes suivantes:

Etape d'évaluation

ACTIVITES	1997				1998							
	09	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8
Recrutement du coordonnateur national	x											
Recrutement Secrétaire/Comptable		x										
Installation équipe coordinatron		x										
Identification expert formateur en FEM		x										
Formation équipe de planification		x										
Identification et subdivision des thèmes			x									
Elaboration des termes de références/évaluation			x									
Identification et sélection des consultants			x	x								
Lancement de l'étude						x						
Collecte des données						x	x					
Elaboration de critères de priorisation						x						
Evaluation de procédures d'évaluation						x						
Atelier d'approbation des rapports							x					
Rapport intérimaire à la COP					x							
Rapport d'évaluation							x					

Etape de stratégie et plan d'action

ACTIVITES	1997			1998								
	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Elaboration des TDR du consultant inter/stratégie				X								
Identification du consultant				X								
Atelier d'analyse du document d'évaluation						x						
Elaboration des TDR consultants nationaux						x						
Identification et recrutements consultants nationaux												
Elaboration rapport thématique						x	X					
Organisation ateliers régionaux de validation								X				
Finalisation de documents par les consultants									X			
Rédaction du document draft de la stratégie									X	X		
Examen du document par la commission technique(atelier)										X		
Examen du document par le Gouvernement											X	
Finelisation du SNPA/DB											X	x
Traduction, diffusion du document												x
Edition de bulletins d'informations				x	x	x	x	x	x	x	x	x
Premier Rapport du Pays												x

Il y a lieu cependant de noter quelques priorités dans l'élaboration de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action; il s'agit de :

- la promotion, le respect, la préservation, le maintien et la valorisation des connaissances, des innovations et pratiques des communautés autochtones et locales;
- l'instauration des conditions nécessaires pour assurer la **compatibilité** entre les utilisateurs actuels et la conservation de la diversité biologique et l'**utilisation durable** de ses **éléments** constitutifs;
- la protection des écosystèmes et des habitats naturels, ainsi que le maintien de la population viable d'**espèces** dans leurs milieu naturel;
- la promotion d'une gestion écologiquement et économiquement rationnelle pour un **développement durable** dans les zones **protégées** en vue de renforcer la protection de ces dernières;
- la réhabilitation et la restauration des écosystèmes dégradés et la reconstitution des espèces **menacées** moyennant l'élaboration et l'application de plans et autres **stratégies** de gestion.

ANNEXES:

1- Conventions signées par le NIGER relatives à la gestion des ressources naturelles

- convention sur la Diversité biologique;
- convention d'Alger;
- convention sur les zones humides OU convention de Ramsar;
- convention sur la lutte contre la désertification;
- convention sur les eaux internationales;
- convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;
- convention de Bonn;
- convention de Washington (CITES);
- convention sur le patrimoine mondial
- la convention sur l'interdiction de l'utilisation des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles (adhésion le 10/11/1992);
- la convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone (ratifiée le 06/04/1992);
- le protocole de Montréal relatif a des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (ratifié le 06/04/1992);
- l'Amendement de Londres au Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

2- Aires de protection et de conservation des ressources naturelles au Niger

- Parc national du W (Classe Réserve de la Biosphère et Patrimoine Mondial)
- Réserve Totale de Faune de Tamou;
- Réserve Partielle de Faune de Dosso;
- Réserve Nationale Naturelle de l'Aïr et du Ténéré;
- les zones humides;
- la réserve du Tadress;
- la réserve du Termit
- les centres de multiplication;
- les fermes semencières;
- les banques de gènes;
- conservation de type traditionnelle
- 86 Forêts classées soit 700.000 ha

4 - Codes

- code rural (principes d'orientation);
- code forestier;
- code de l'eau;
- code minier;
- code douanier;
- code de commerce

5- Quelques références :

Evaluation de la diversité biologique du Niger: S.J.MILLINGTON ET ANADA.T
1989 ;

Expériences du Niger en matière de lutte contre la **désertification**;(Forum Afrique
1997) ;

Document du projet **diversité** biologique au Niger ;

Environnement et devenir du Niger ;

Principes directeurs d'une politique de développement rural du Niger;

Note d'information sur CNEDD et le processus d'élaboration du PNEDD ;

La Convention sur la Diversité Biologique.